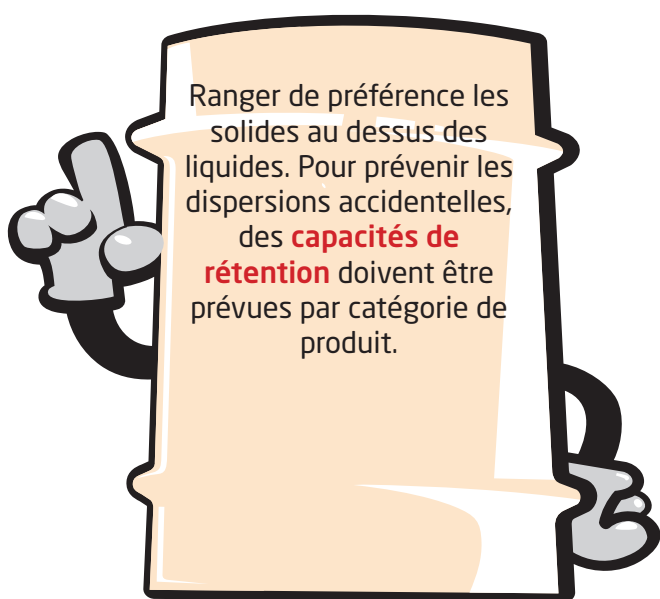


RISQUE  
CHIMIQUE

## STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

### ■ Lieux de stockage des produits chimiques : quelques règles d'organisation

- **Limiter l'accès au stockage** aux seules personnes formées et autorisées
- Tenir à jour un **état du stock**
- **Posséder la Fiche de Données de Sécurité (FDS)** de chaque produit stocké
- Mettre en place un **classement rigoureux et connu** (affichage d'un plan de localisation des produits stockés)
- Instaurer une **règle de déstockage** « premier entré/premier sorti »
- Respecter les **dates de péremption** des produits
- Mettre en place une **procédure d'élimination** des produits inutiles ou périmés
- **Interdire l'encombrement** des voies d'accès, des issues et équipements de secours
- Disposer, dans le local de stockage, d'un **produit absorbant** approprié aux produits stockés



Le local doit être considéré comme un **local à pollution spécifique**, la ventilation doit permettre un renouvellement d'air suffisant. Elle peut être naturelle (ouvertures permettant la circulation de l'air) ou forcée (ventilation mécanique).

Une attention particulière sera portée à la ventilation des locaux de stockage contenant des **produits inflammables, comburants, explosifs ou toxiques par inhalation**.

RISQUE CHIMIQUE

## STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

RISQUE CHIMIQUE

## STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

### Respecter les incompatibilités de stockage

Les substances doivent être stockées séparément en fonction du risque de réactivité résultant d'une fuite ou d'un renversement. La réaction entre deux substances peut entraîner un dégagement de gaz toxiques, des projections, une inflammation, une explosion... ou peut conduire à la création de nouvelles substances particulièrement dangereuses pour la santé.

Les produits incompatibles doivent être séparés physiquement.

- = ne doivent pas être stockés ensemble
- 0 = ne doivent être stockés ensemble que si certaines dispositions particulières sont appliquées
- + = peuvent être stockés ensemble
- x = acides et bases (mêmes pictogrammes) doivent être stockés séparément

#### Ancien étiquetage

+	-	-	+	
0	-	+	-	
+	+	-	-	
+	+	0	+	

#### Nouvel étiquetage

+	-	-	-	-	-	-	-
-	+	-	0	+	-	+	+
-	-	+	-	-	0	0	0
-	0	-	+	+	-	+	+
-	+	-	+	+	-	+	+
-	-	0	-	-	x	-	-
-	+	0	+	+	-	+	+

Lorsqu'un produit présente plusieurs de ces classes de risque, la catégorie de produits selon laquelle il doit être stocké doit être choisie par le responsable du stockage en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

**Remarque importante : Ne pas stocker les cyanures ni l'eau de javel avec les acides.**

Pour aller plus loin : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) - Le stockage des produits chimiques.

Et n'oubliez pas de respecter les conseils donnés dans les FDS.

### Armoires de stockage chimiques : quelques règles d'organisation

Les armoires doivent être adaptées à chacune des catégories de produits chimiques et aux volumes annuels à abriter

			Les produits très toxiques doivent être stockés dans une armoire fermée à clé pour en réserver l'accès aux personnes habilitées
			Les produits étiquetés explosifs et comburants doivent être stockés à part dans des locaux ou des armoires spécifiques ; les comburants sont tenus à l'écart des matières combustibles et plus particulièrement des produits inflammables
			Les produits extrêmement et facilement inflammables doivent être stockés dans une armoire ventilée en métal
			Les acides et les bases concentrées doivent être stockés dans des bacs de rétention placés dans des armoires non métalliques (aérées) différentes ; les acides doivent être séparés des bases. <b>Exception : l'acide nitrique doit être entreposé dans un compartiment individuel car il est considéré comme comburant.</b>

Les acides et bases en solution diluée peuvent être stockés dans une armoire classique, mais dans des bacs de rétention séparés.

## **Contact : Service de Toxicologie Industrielle**

199/201 rue Colbert - Bâtiment Douai

CS 71365 - 59014 LILLE Cedex

Tél. 03 28 07 59 70

[communication@polesantetravail.fr](mailto:communication@polesantetravail.fr)